

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE UNITECH

De : Lydie PECHEUR <lydie-francois@orange.fr>

Date : 19/12/2019 23:06

Pour : pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le commissaire,

Tout d'abord, je tiens à préciser que le permis de construire délivré à la société UNITECH pour son projet sur Suzannecourt est illégal (permis de construire et non permis d'aménager comme cité dans l'annexe 26 pour la "construction d'une blanchisserie industrielle"). En effet :

- L'intitulé du permis de construire ne correspond pas au projet réel.
- Il repose sur un permis d'aménager modificatif n° 2, lui même illégal puisque l'accord des colotis n'a pas été recueilli au moment de l'accord du PA modificatif.
- Le projet ne respecte pas le règlement de la zone d'activité, comme cité dans l'avis de la Direction Départementale des Territoires : non respect de la hauteur, de l'aspect extérieur, de l'implantation par rapport aux voies et emprises publiques et du plan de composition de la zone.
- L'avis défavorable de l'Agence Régionale de Santé (qui avait été consultée sur ce permis de construire) n'a pas été pris en compte dans l'arrêté, ce qui aurait conduit à un refus de permis de construire.
- La rédaction de l'arrêté autorisant le permis ne présente aucun considérant de droit, alors que ce dernier impose des prescriptions .

Je tiens à vous faire part de mon avis défavorable sur le projet d'implantation de cette laverie nucléaire pour la société UNITECH sur la commune de Suzannecourt pour les motifs suivants :

- Cette laverie, et non blanchisserie, nuirait à l'image de notre territoire, ferait fuir les touristes et les personnes désirant s'installer en Haute-Marne alors que depuis de nombreuses années les différents élus ainsi que des associations ou même des particuliers tentent et parviennent à promouvoir les richesses de ce beau département vert qui respire et inspire.
- La société UNITECH n'apporte pas de garanties sur la pollution induite par son activité sur l'eau, l'air et les sols, l'environnement en général (voir avis de la MRAE et de l'ARS); ce projet présente donc une réelle menace pour la santé publique.
- Quelle est le bienfait de 40 emplois de personnes qui décèderaient prématurément face à la menace qui pèserait sur 700 à 800 emplois autour du lac du Der, fleuron et fierté de notre territoire.

En conclusion, non seulement j'émet un avis défavorable au projet de la laverie nucléaire porté par UNITECH mais je tiens à signaler que l'Etat doit se porter garant de la santé

publique et que sa responsabilité sera engagée en cas de problèmes sanitaires graves irréversibles.

Cordialement

Lydie PECHEUR

52130 VOILLECOMTE